

Sensibilisation à la Propriété Industrielle

25 septembre 2017

Programme et Objectifs

»»» Présentation des « outils » de protection en fonction de la nature de la création :

Le Savoir Faire et le Secret

Le Brevet

La Marque

Le D&M

»»» Le brevet, source d'informations (Espacenet et CIB)

»»» Acquérir des reflexes de confidentialité et de traçabilité



Les acteurs de la PI



Office français de la PI

- Etablissement public

- Missions :
 - ⇒ Centraliser et diffuser l'information en matière de PI
 - ⇒ Accompagner, sensibiliser et former à la PI
 - ⇒ Recevoir les dépôts et délivrer les titres de PI
 - ⇒ Elaborer le droit de la PI

www.inpi.fr



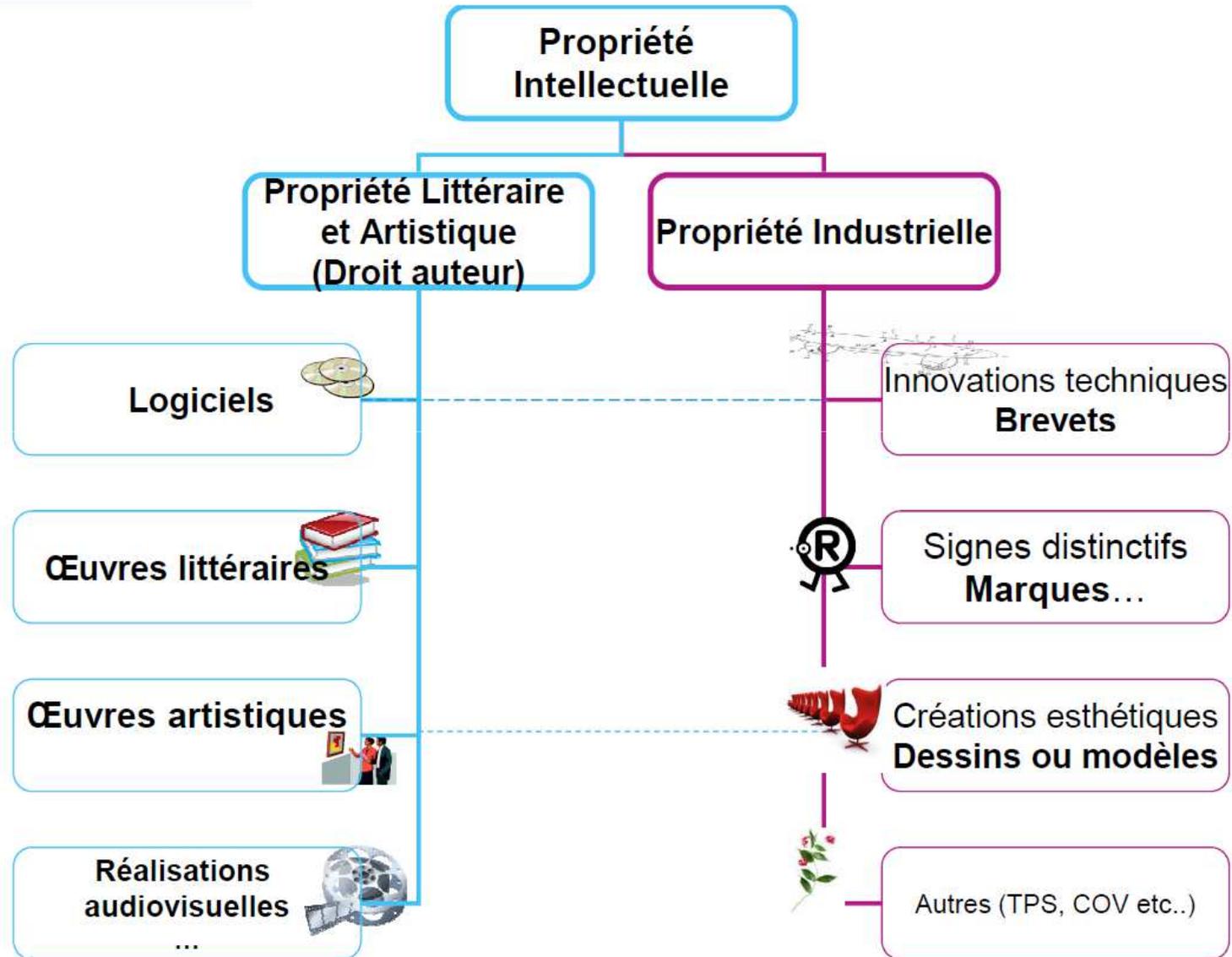
Compagnie Nationale des Conseils en PI

○ Organisme Professionnel

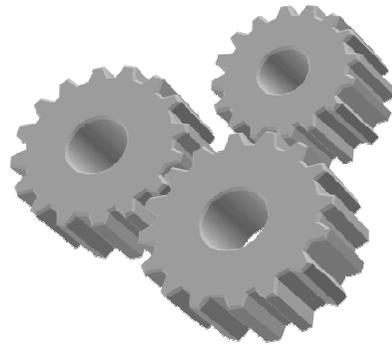
○ Missions du CPI :

- ⇒ Accompagner les entreprises et organismes de recherche dans leur stratégie de PI offensive et défensive
- ⇒ Conseiller, représenter et assister pour l'obtention, le maintien, la défense et la valorisation des droits de PI en France, en Europe et à l'International

www.cncpi.fr



Mon idée est-elle protégeable ?



une idée...un concept n'est pas protégeable en soi...

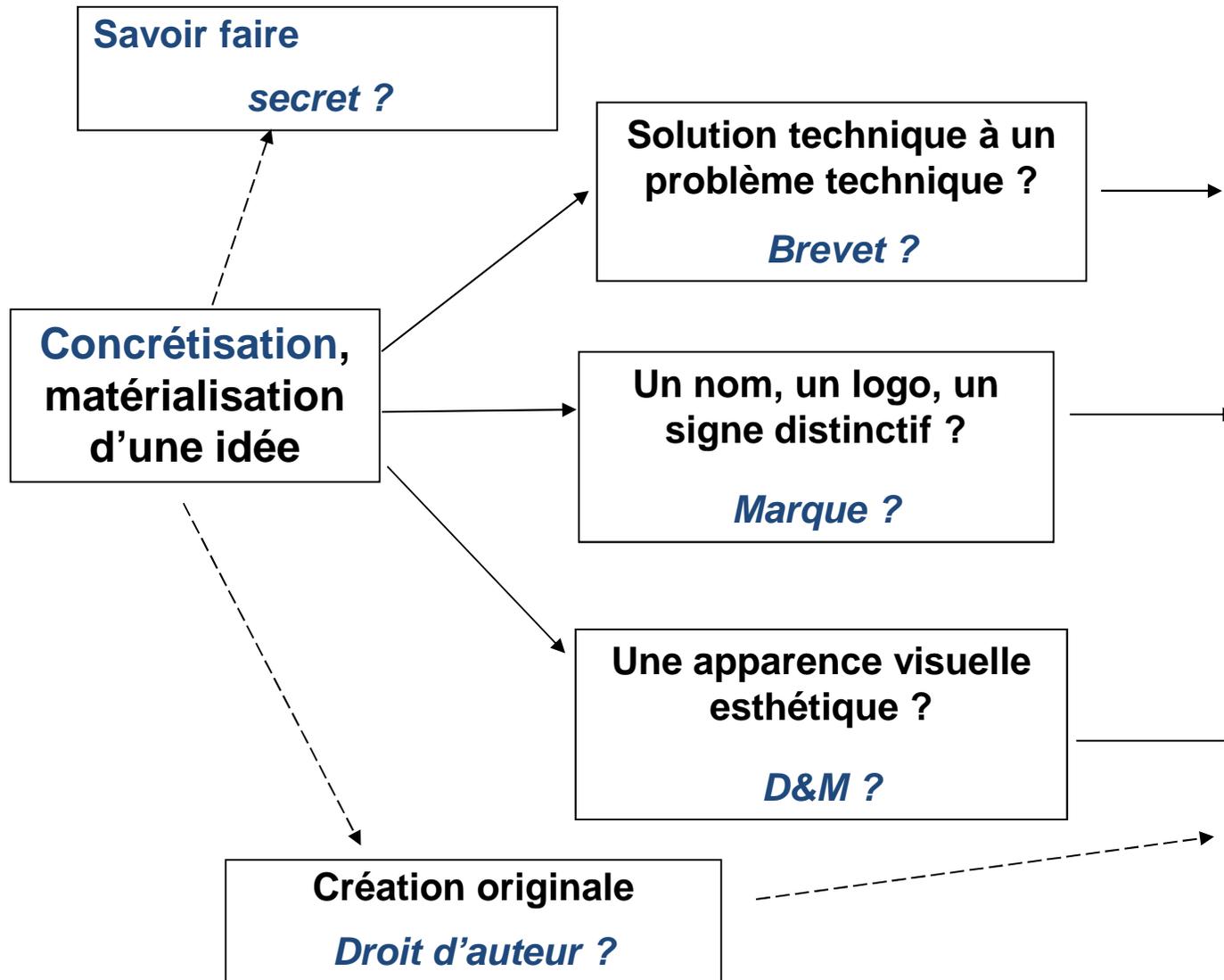
Cependant, l'expression, la matérialisation de cette idée est susceptible de protection(s).

Mon idée est-elle protégeable ?

- Seules leurs « matérialisations » ou « réalisations » peuvent faire l'objet de protection et...ceci sous
- certaines conditions

Exemple :





La contrefaçon

- La contrefaçon est l'atteinte aux droits exclusifs que la loi accorde aux titulaires de droits de propriété intellectuelle. Elle est sanctionnée par une action spécifique, l'action en contrefaçon.
- En matière d'inventions, de marques et de dessins et modèles



Pas de titre de propriété



Pas d'action en contrefaçon

PRÉSENTATION DES « OUTILS » DE LA PI

FOCUS SUR LE BREVET D'INVENTION LES CRÉATIONS TECHNIQUES...

Pour commencer, de quoi parlons nous ?

Brevet : un titre de propriété industrielle portant sur une invention (une solution technique à un problème technique)

Savoir-faire : ensemble des connaissances pratiques ou techniques non brevetées. Connaissances qui présentent un caractère secret, substantiel, identifié (et transmissible)

Compétence : capacité reconnue dans un domaine, tour de main (souvent non reproductible)

Les stratégies concernant une innovation technique

Face à une création technique nouvelle, plusieurs possibilités s'offrent à l'entreprise pour sauvegarder son avantage concurrentiel :

- ▶ la divulgation volontaire ;
 - ▶ le secret ;
 - ▶ le recours à l'enveloppe Soleau (permet seulement de dater l'innovation) ;
 - ▶ la demande de certificat d'utilité
(protection maximale de 6 ans)
 - ▶ le dépôt d'une demande de brevet
(protection maximale de 20 ans)
- } titres de propriété industrielle.

❑ Le brevet protège une invention: ensemble de connaissances caractérisant une « *solution technique à un problème technique* »

❑ **L611-10 CPI** : « Ne sont pas considérés comme des inventions :

- Les découvertes, théories scientifiques, méthodes mathématiques
- Les créations esthétiques
- Les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques
- Les programmes d'ordinateur en tant que tels
- Les présentations d'informations

[...] »

➤ Inventions « brevetables » L611-10 CPI :

Sont brevetables dans **tous** les domaines technologiques :

- les inventions **nouvelles** (nouveau dans le temps et dans l'espace)
- impliquant une **activité inventive** (non évidente pour l'homme du métier)
- et susceptibles d'**application industrielle**

➤ Mais tout n'est pas brevetable ...

Sont exclus de la brevetabilité « en tant que tel » :

- Les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique, ou les méthodes de diagnostic, appliquées à l'être humain
- Les inventions **contraires à l'ordre public** et aux bonnes mœurs
- Les obtentions végétales (voir **COV**)
- Les **races animales**
- Les procédés **essentiellement biologiques** d'obtention de végétaux ou d'animaux (les produits peuvent être brevetables)
- Les **procédés de clonage**, de **modification de l'identité génétique** de l'être humain, les utilisations d'embryons humains, les séquences d'un gène **en tant que telles**, [...]

➤ Le droit conféré par un brevet est :

- un droit de propriété exclusif sur le territoire d'un état
- pendant une durée limitée (20 ans)
- moyennant le paiement d'annuités
- en contrepartie d'une diffusion légale (publication 18 mois après le dépôt)

**ATTENTION : MONOPOLE D'EXPLOITATION = DROIT D'INTERDIRE
≠ DROIT DE FAIRE**

➤ Le droit conféré par un brevet est :

- un droit de propriété **exclusif** sur le **territoire** d'un état
Celui qui ne respecte pas l'interdiction est contrefacteur.

Actes de contrefaçon : fabrication, offre, mise dans le commerce, utilisation, importation, détention à ces effets.

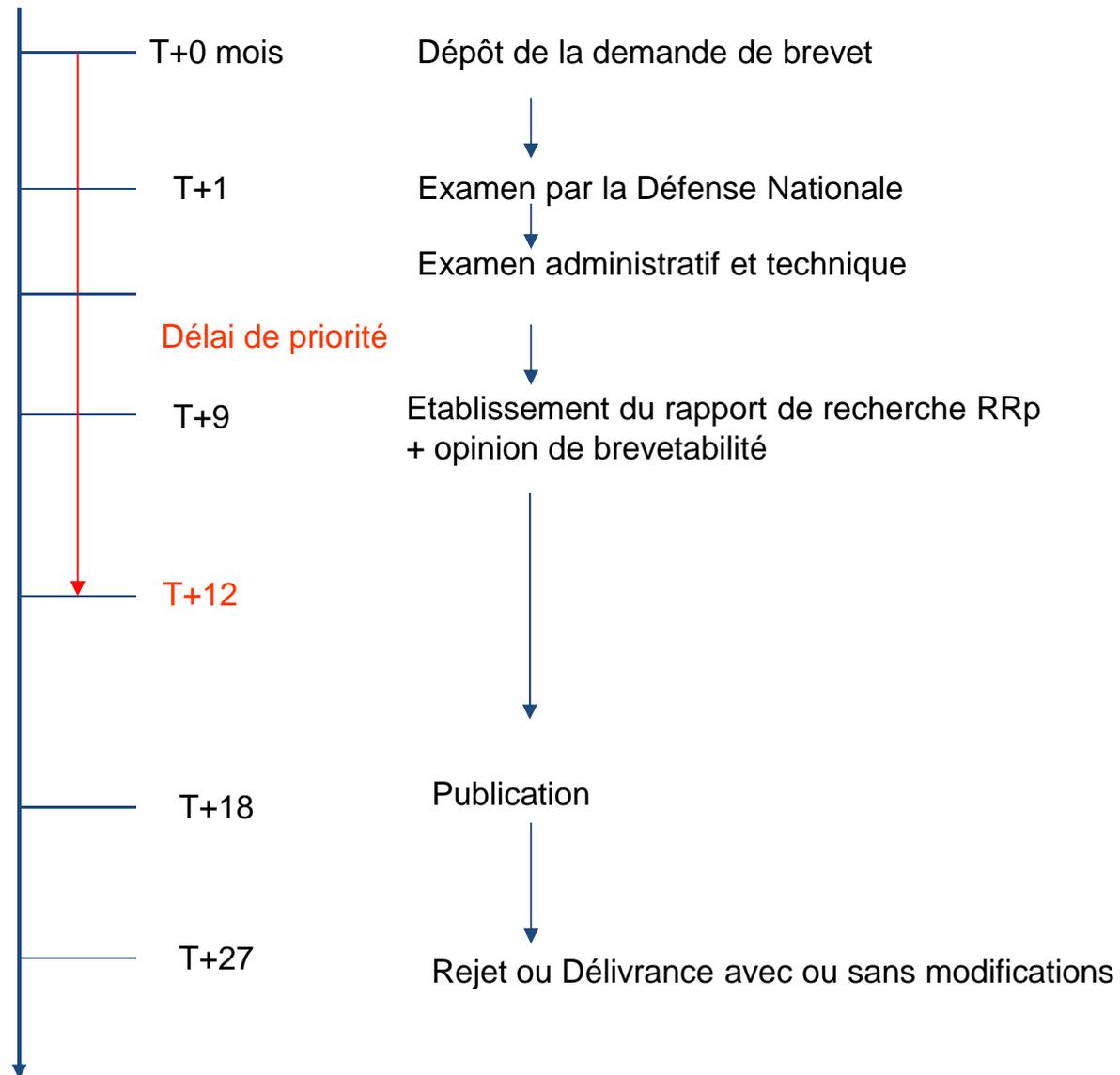
- Le Titulaire du droit peut demander le respect de son monopole
Faire cesser l'exploitation illicite et obtenir réparation du préjudice subi

- Exception de possession personnelle antérieure (L613-7 CPI)
Toute personne qui, de bonne foi, à la date de dépôt ou de priorité d'un brevet, était, sur le territoire où le présent livre est applicable en possession de l'invention objet du brevet, a le droit, à titre personnel, d'exploiter l'invention malgré l'existence du brevet.

Brevet : Notion de territoire(s)

- ❑ Le brevet est associé à une notion de territoire
- ❑ Si besoin, il est possible d'étendre la protection à l'étranger
- ❑ 3 voies principalement disponibles :
 - Voies nationales
 - Voie européenne auprès de l'OEB (EP)
 - Voie «internationale» dite PCT (WO)

Procédure de délivrance en France

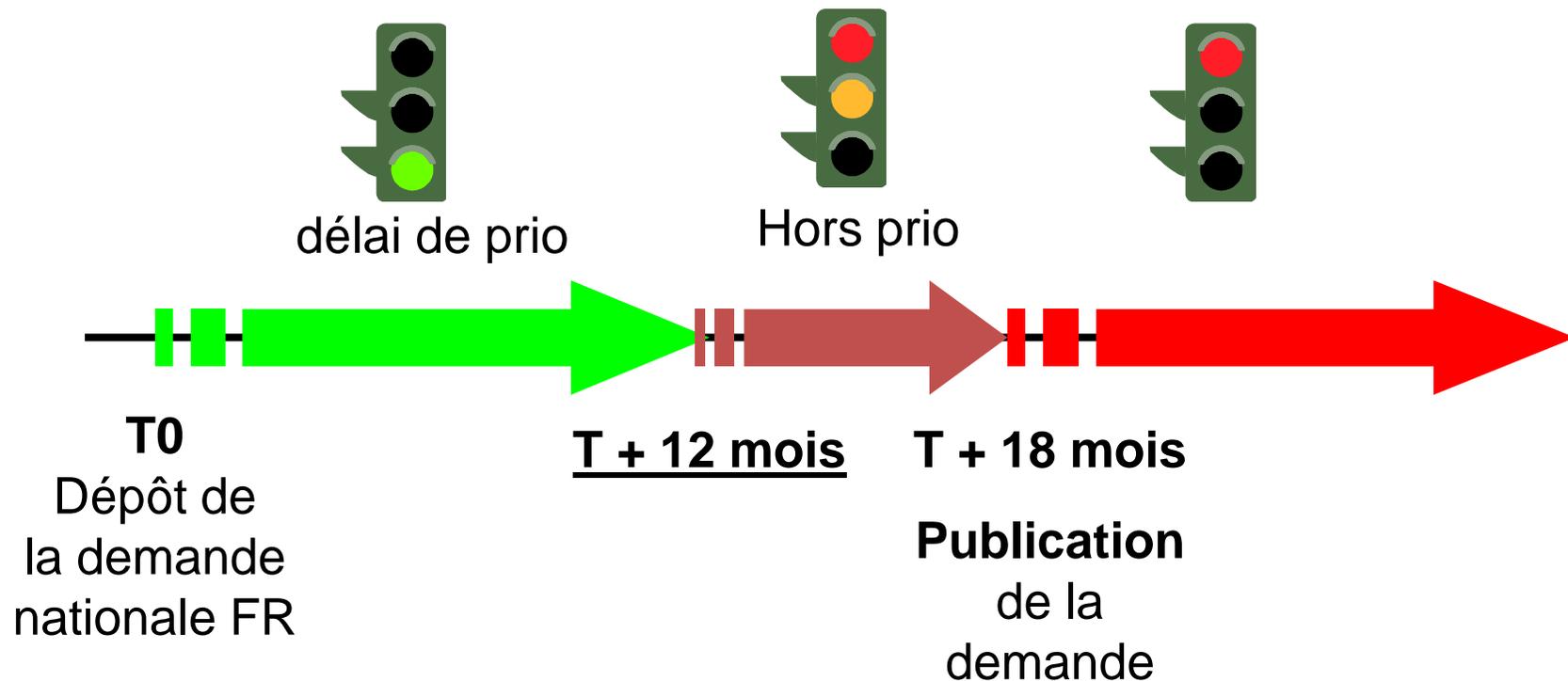


Quand ...et jusqu'à quand peut-on étendre ?

LE DROIT DE PRIORITÉ

- **Article 4 de la Convention de l'Union de Paris (CUP)** : (extraits)
- **A.** (1) Celui qui aura régulièrement fait le **dépôt** d'une demande de brevet d'invention, d'un modèle d'utilité (...), **dans l'un des pays** de l'Union, ou son ayant cause, jouira, **pour effectuer le dépôt dans les autres pays**, d'un **droit de priorité** pendant les délais déterminés ci-après.
- **B.** En conséquence, le **dépôt ultérieurement opéré dans l'un des autres pays de l'Union**, avant l'expiration de ces délais, **ne pourra être invalidé par des faits accomplis dans l'intervalle**, soit, notamment, par un autre dépôt, par la publication de l'invention ou son exploitation (...), et ces faits ne pourront faire naître aucun droit de tiers ni aucune possession personnelle.
- **C.** (1) Les délais de priorité mentionnés ci-dessus seront de **douze mois** pour les brevets d'invention et les modèles d'utilité (...).

Quand ...et jusqu'à quand peut-on étendre ?



VOIE NATIONALES

pour tous pays



autant de demandes
autant de procédures
autant de mandataires
que de pays



brevet nationaux(/rejet)

VOIE EUROPEENNE EP

pour **38** pays d'Europe
(+ 2 états d'extension
Et Maroc / Moldavie)



une seule demande
une seule procédure
un seul mandataire
pour tous les pays désignés



brevet européen (/rejet)



Eclatement en brevets nationaux

VOIE INTERNATIONALE PCT

152 états contractants



une seule demande
une seule procédure préliminaire
pour tous les pays désignés



autant de procédure nationales
ou régionales (OEB, OEAB, OAPI)
que de pays ou de régions désignés

CONVENTION SUR LE BREVET EUROPEEN

■ États membres (38)

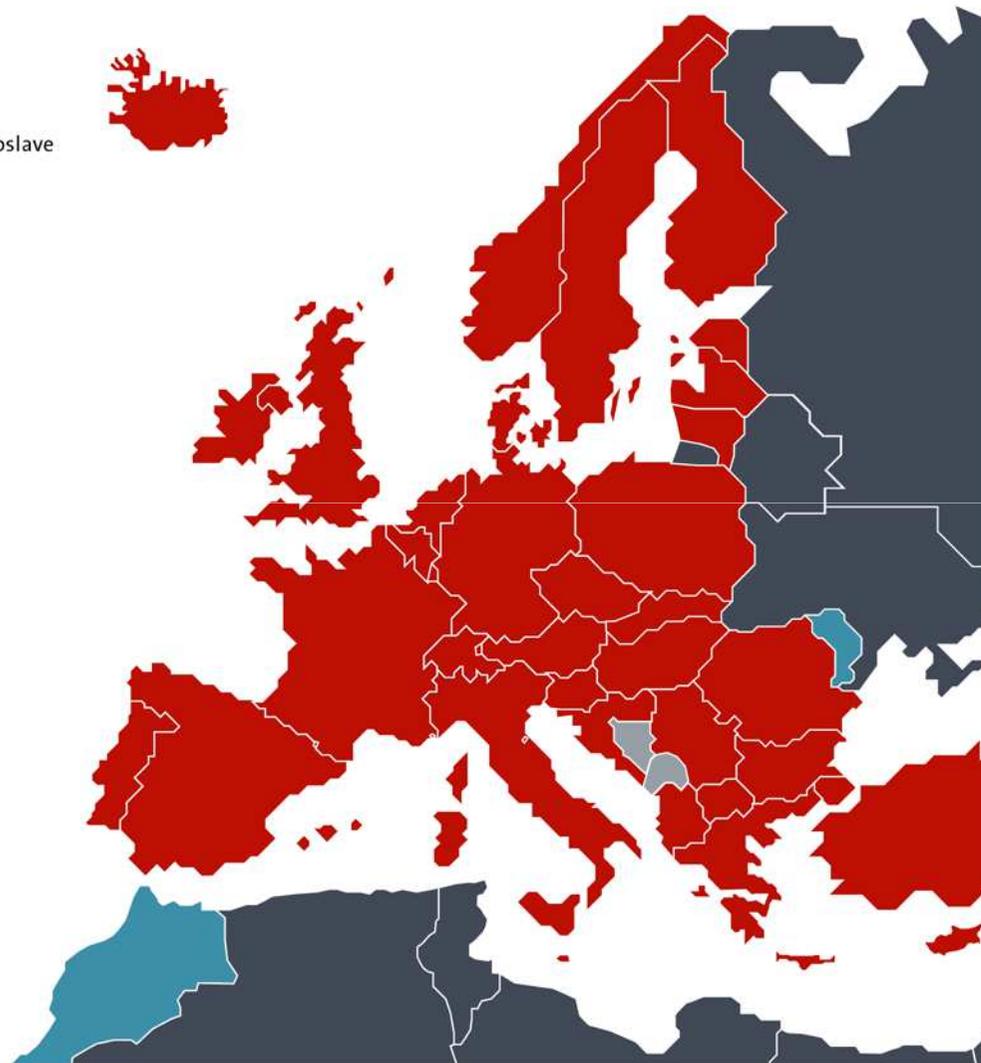
Albanie	Luxembourg
Allemagne	Ex-République yougoslave de Macédoine
Autriche	Malte
Belgique	Monaco
Bulgarie	Norvège
Chypre	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni
Finlande	Saint-Marin
France	Serbie
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Italie	République tchèque
Lettonie	Turquie
Liechtenstein	
Lituanie	

■ États autorisant l'extension (2)

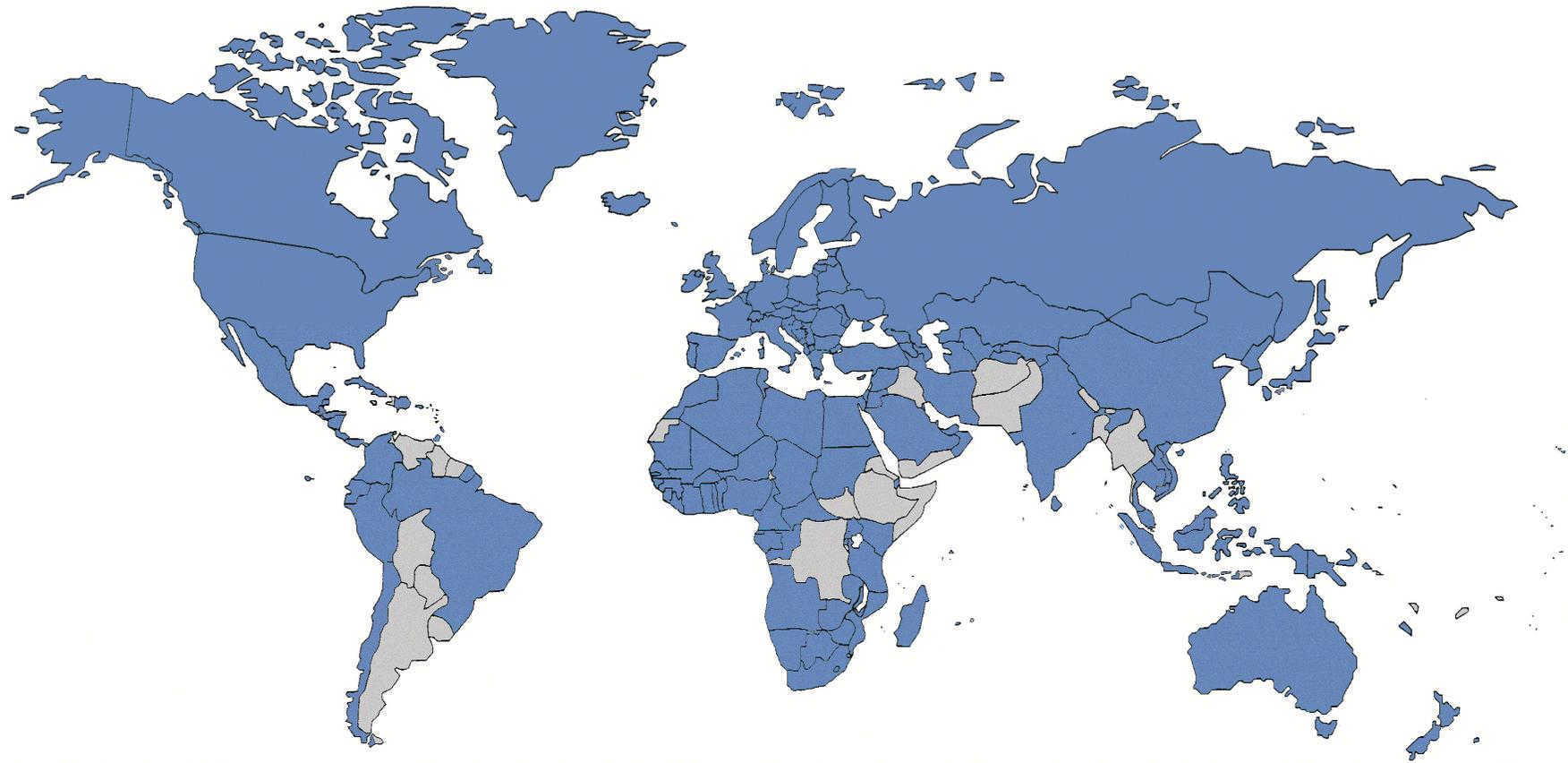
Bosnie-Herzégovine
Monténégro

■ États autorisant la validation (2)

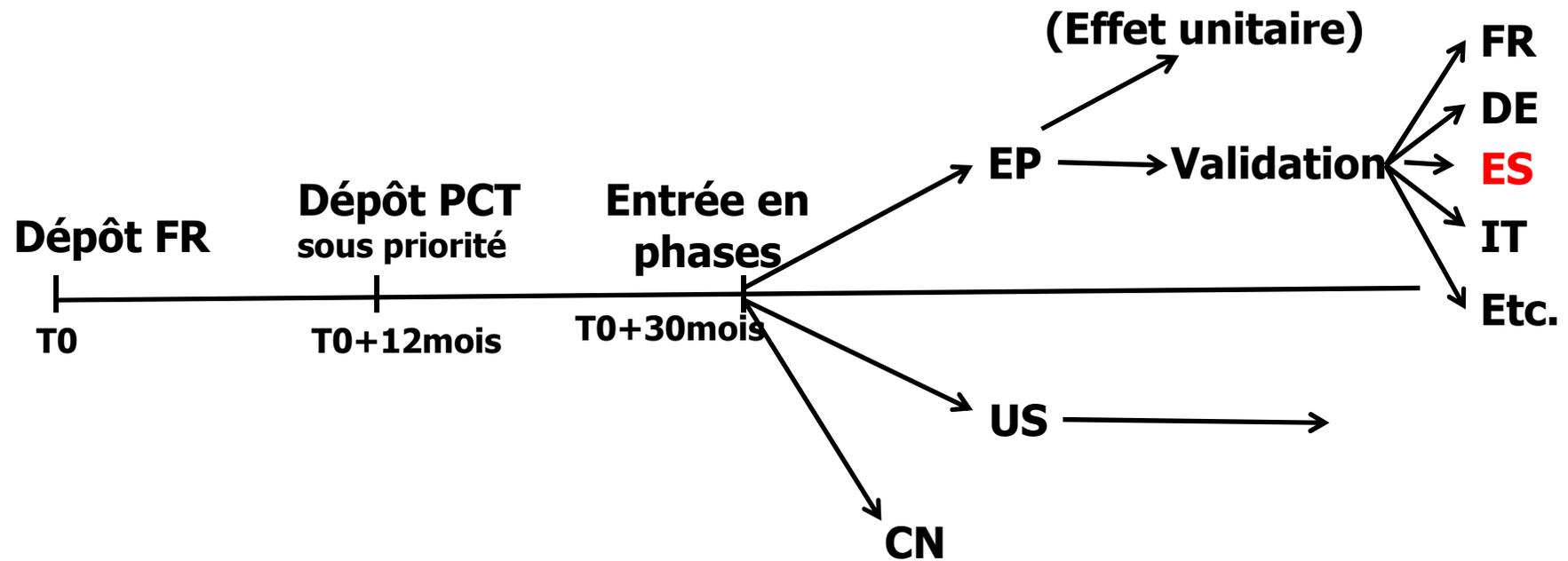
Maroc
République de Moldavie



DEMANDE DE BREVET INTERNATIONAL



EXTENSION PAR LE BIAIS D'UNE DEMANDE INTERNATIONALE PCT



LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UN BREVET

- ✓ **LES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**
- ✓ **LES REVENDICATIONS**
- ✓ **LA DESCRIPTION**
- ✓ **L'ABRÉGÉ**

LES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ **N° de publication**
- ✓ **N° d'enregistrement**
- ✓ **Statut :**
 - A : demande de brevet**
 - B : brevet délivré**
- ✓ **Date de dépôt**
- ✓ **Priorité**
- ✓ **Date de publication**
- ✓ **Demandeur**
- ✓ **Inventeurs**
- ✓ **Mandataire**

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 INSTITUT NATIONAL
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
 PARIS

①1 N° de publication : **2 922 054**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **08 56629**

⑤1 Int Cl⁸ : **H 01 R 13/648 (2006.01)**

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** **A1**

②2 Date de dépôt : 01.10.08.

③0 Priorité : 03.10.07 JP 2007259570.

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 10.04.09 Bulletin 09/15.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : YAZAKI CORPORATION — JP.

⑦2 Inventeur(s) : AOKI EIJI, YAMANE TOMOKAZU et KANEKO TAKEAKI.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

LES REVENDICATIONS

- ✓ Elles définissent l'objet de la protection demandée
- ✓ Elles doivent être claires et concises et se fonder sur la description
- ✓ La plupart du temps, elles sont rédigées en 2 parties :
 - Préambule (caractéristiques connues de l'art antérieur)
 - Partie caractérisante
- ✓ Les revendications peuvent être modifiées, notamment limitées, au cours de la procédure de délivrance, pour répondre aux objections et rétablir la brevetabilité
 - Les modifications ne doivent pas s'étendre au-delà du contenu de la demande telle que déposée
- ✓ Revendications indépendantes et revendications dépendantes

LA DESCRIPTION

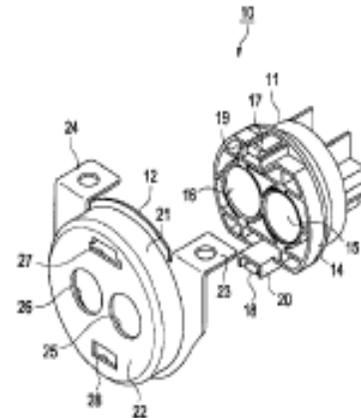
- ✓ Elle doit exposer l'invention de façon suffisamment claire pour qu'un homme du métier puisse l'exécuter
- ✓ Elle peut être accompagnée de dessins
- ✓ Elle doit comprendre :
 - l'indication du domaine technique auquel se rapporte l'invention
 - l'indication de l'état de la technique antérieure pouvant être considérée comme utile
 - l'exposé de l'invention telle que caractérisée par les revendications, permettant la compréhension du problème technique ainsi que la solution qui y est apportée
 - un exposé détaillé d'au moins un mode de réalisation de l'invention
 - l'indication de la manière dont l'invention est susceptible d'application industrielle, si elle ne ressort pas à l'évidence

L'ABRÉGÉ

Il est fourni à simple fin documentaire.

⑤4) CONNECTEUR BLINDE.

⑤7) Un connecteur blindé comprend: un boîtier (11) ayant une cavité de borne (15, 16) et une partie de blocage flexible (17, 18); et un capot blindé (12) ayant un trou d'insertion de fil (25, 26) et un trou d'engagement (27, 28) engagé avec la partie de blocage flexible (17, 18). La partie de blocage flexible (17, 18) est prévue sur au moins une partie supérieure d'un bord extérieur du boîtier (11). Le boîtier (11) comprend une nervure de limitation (19, 20) destinée à limiter un déplacement de la partie de blocage flexible (17, 18).



FR 2 922 054 - A1

➤ Deux notions à bien distinguer :

la Liberté d'exploitation et la Brevetabilité

Ces deux notions sont indépendantes...

Est-ce que je peux protéger mon invention ?

Est-ce que je peux exploiter mon invention ?

L'INTERPRÉTATION D'UN TEXTE DE BREVET

POUR LES ÉTUDES DE BREVETABILITE

Une invention est-elle brevetable par rapport à l'art antérieur ?

- ✓ Sur la base de tous les documents publiés (y compris les demandes de brevets)
- ✓ Le document antérieur doit être considéré dans son entier
- ✓ **Nouveauté** : l'invention est-elle entièrement décrite dans un document antérieur ?
- ✓ **Activité inventive** : l'invention peut-elle être déduite d'une combinaison de plusieurs documents antérieurs ?

L'INTERPRÉTATION D'UN TEXTE DE BREVET

POUR LES ÉTUDES DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

Une invention est-elle libre d'exploitation par rapport à un brevet antérieur ?

✓ **Sur la base des brevets délivrés**

Incertitude lorsqu'à l'état de demande de brevet

✓ **Condition de territorialité : le brevet antérieur produit-il ses effets sur le territoire où l'exploitation est envisagée ?**

✓ **Condition de temps : le brevet antérieur est-il en vigueur au moment où l'exploitation est envisagée ?**

✓ **Seules les revendications du brevet antérieur doivent être considérées**

Les revendications s'interprètent à la lumière de la description

La théorie des équivalents

POUR LES ÉTUDES DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

QUESTIONS PRATIQUES

- ✓ **Identification d'un brevet pertinent**
- ✓ **Quels pays ?**
- ✓ **Le brevet est-il délivré ?**
- ✓ **Est-il en vigueur dans les pays d'intérêt ?**
- ✓ **Quelle est la teneur de ses revendications ?**
- ✓ **Quelle est la portée de la protection qu'il confère ?**

Titularité des droits

☞ Principe général: L611-6 CPI

- Le droit appartient à l'inventeur ou à son ayant cause
- Si deux inventeurs successifs : le brevet appartient au premier déposant

☞ Mais...

90% des inventions sont réalisées par des inventeurs salariés L611-7 CPI

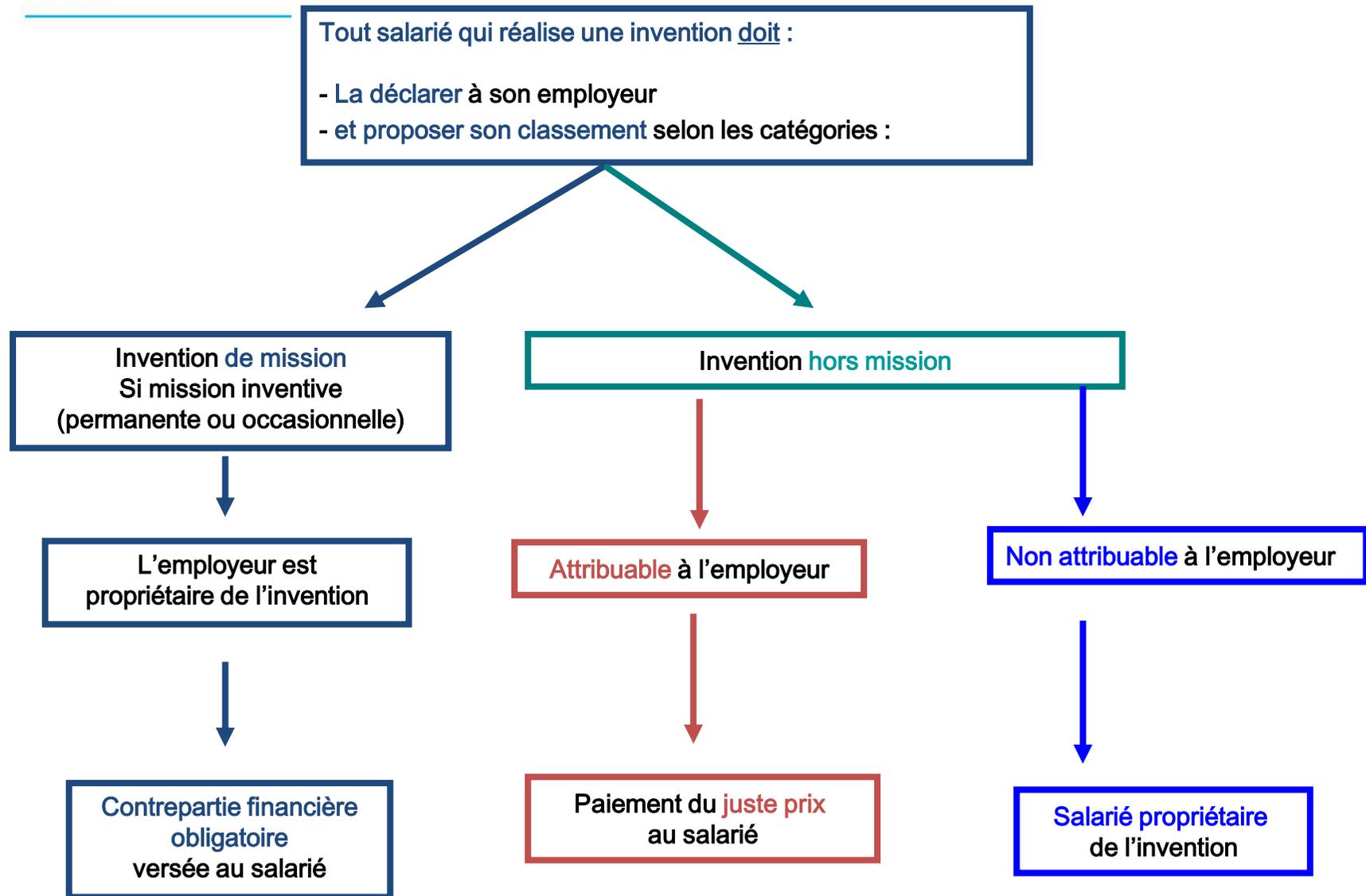
A qui appartient l'invention?



Régime des inventions de salariés L611-7 CPI

Conditions:

- Contrat de travail soumis au droit français
- À la date de conception de l'invention
- L'invention doit être brevetable



LE BREVET - OUTIL DE STRATÉGIE

- ✓ **Recherche d'un monopole – Amortissement de la R&D**
- ✓ **Contrats – Licences d'exploitation**
- ✓ **Commercial / marketing**
- ✓ **Augmenter la valeur de l'entreprise : actif immatériel**
- ✓ **Valoriser la société - Apporter des garanties aux investisseurs**

LE BREVET - OUTIL DE STRATÉGIE

- ✓ **Barrage pour la protection d'une autre invention par un tiers**
- ✓ **Monnaie d'échange**
- ✓ **Support de réponse dans un appel d'offre**
- ✓ **Accompagnement de transfert de technologie**
- ✓ **Veille sur l'activité des concurrents**

Notions de cession et licences

Cession de brevet :

➡ vente du titre

Concession de **licence** d'exploitation:

➡ location = permission de certains actes d'exploitation avec des conditions de territoires, de volumes, etc.

FOCUS SUR LA MARQUE : LES SIGNES DISTINCTIFS...

La marque

La marque est un signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale

Elle peut être constituée de :

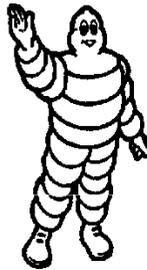
–Signes verbaux :

- dénominations du langage courant (LE CHAT, ORANGE),
- termes sans signification (CRUNCH)
- néologismes (COTTONELLE]
- termes étrangers (KINDER, COUNTRY)
- slogans (A fond la forme, l'Oréal, parce que je le vau**x** bien, ...)
- noms patronymiques (DUPONT, LACOSTE, BORDAS)
- pseudonymes (JOHNNY HALLYDAY)
- prénoms (CELINE)
- noms géographiques (MONT BLANC)
- lettres (IBM, Z, D), chiffres (N°5, 64)

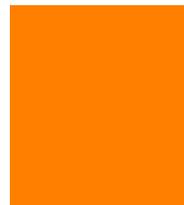
La marque

▪ signes figuratifs

dessins, vignettes, assemblages, étiquettes, logos

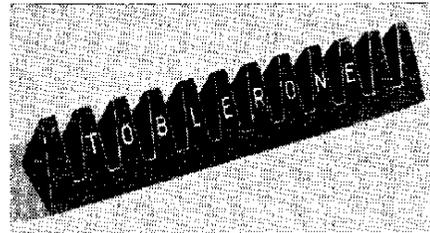


▪ marques de couleurs



La marque

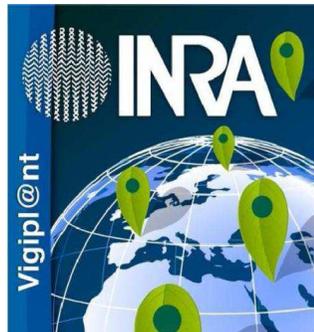
- forme du produit ou de son conditionnement





La marque

- **Signes complexes** : association d'éléments verbaux et figuratifs



■ Signes sonores

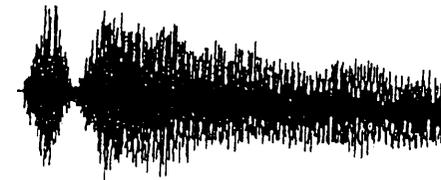
Signature sonore Spheria

NoteWorthy Composer



Marque numéro 3499470 au nom
de SPHERIA VAL DE France

N°National : 94 543 458



Dépôt du 4 novembre 1994

Déposant : METRO GOLDWYN MAYER LION CORP.

Description de la marque : La marque est constituée par le son produit par le rugissement d'un lion et figurée par le spectrogramme ci-dessus représenté

La marque

Conditions de validité

La marque doit être distinctive

La marque doit être licite

La marque doit être disponible

La marque

➤ Caractère distinctif

Le 1^{er} intérêt d'une marque est qu'elle puisse servir de signe distinctif ⇒ que les clients reconnaissent grâce à ce signe (de ralliement) l'origine des produits et des services proposés

Cela implique que le signe doit être arbitraire par rapport aux produits et services visés

N'est pas arbitraire un signe :

- nécessaire, générique ou usuel
- descriptif
- constitué exclusivement par la forme imposée par la nature ou la fonction ou donnant sa valeur au produit

La marque

➤ Caractère licite

Article L711-3 « *Ne peut être adopté comme marque ou élément de marque un signe :*

- a) Exclu par l'article 6 ter de la convention de Paris en date du 20 mars 1883, révisée, pour la protection de la propriété industrielle ou par le paragraphe 2 de l'article 23 de l'annexe I C à l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce ;*
- b) Contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou dont l'utilisation est légalement interdite ;*
- c) De nature à tromper le public, notamment sur la nature, la qualité ou la provenance géographique du produit ou du service ».*

Ainsi, le signe ne doit pas être

- interdit par l'article 6 de la C.U.P ou par un autre texte
- être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- ne doit pas être trompeur



La marque

➤ Une marque doit être disponible

>> ne reproduit ou n'imité pas un signe qui bénéficie d'un droit antérieur pour des produits ou des services, ou des activités qui seraient identiques ou similaires, tels que : une marque ; une dénomination sociale ; une enseigne, un nom commercial, connus sur l'ensemble du territoire national.

ATTENTION : il existe **d'autres types de droits susceptibles d'être opposés**, dans d'autres conditions, à l'adoption d'un nom de marque, tels que : un droit d'auteur ; un dessin ou modèle protégé ; un nom d'association ; un nom de domaine etc...

>> Il vous faut éviter tout risque de confusion dans l'esprit des clients et des consommateurs.

Base de données Marques <http://bases-marques.inpi.fr/>

3 modes de recherches rapides

The image displays three screenshots of the INPI 'Bases de données MARQUES' website, illustrating different search modes. Each screenshot shows the website's header with the INPI logo and navigation links (Accueil, Contact, Aide). The main content area is divided into search options and a search form.

- Top Left Screenshot: Recherche par nom de marque**
 - Search options: Recherche sur le logo, Recherche par numéro, Recherche avancée.
 - Search form: 'Nom de la marque' (Example: pomme), 'Classification des produits et services' (Example: 3 11), and a checkbox for 'Limiter aux marques mises à jour, il y a moins d'une semaine'.
 - Buttons: Rechercher, Effacer.
- Top Right Screenshot: Recherche par numéro**
 - Search options: Recherche par nom de marque, Recherche sur le logo, Recherche par numéro, Recherche avancée.
 - Search form: 'Numéro de la marque' (Example: 3596946 1160886 632401A).
 - Buttons: Rechercher, Effacer.
- Bottom Screenshot: Recherche par éléments figuratifs**
 - Search options: Recherche par nom de marque, Recherche sur le logo, Recherche par numéro, Recherche avancée.
 - Search form: 'Classification des éléments figuratifs' (Example: 3 7 14 1 5 1) and 'Classification des produits et services' (Example: 3 11).
 - Buttons: Rechercher, Effacer.

Bases de données sociétés

<http://www.infogreffe.fr/infogreffe/index.jsp>

The screenshot displays the homepage of the infogreffe.fr website. At the top, there is a navigation bar with the site logo and the text "Registre du Commerce et des Sociétés". Below this, a horizontal menu lists various services: EXTRAIT KBIS, DOCUMENTS OFFICIELS, SURVEILLANCE, SERVICES, FORMALITÉS, ACTIVITE JUDICIAIRE, LES GREFFES, and ACTUS & DOSSIERS. A prominent banner for "Les extraits Kbis en ligne" encourages users to search for a company and order official documents. Below the banner is a search bar with the placeholder text "Entreprise (nom, nom + code postal, SIREN, dirigeant)" and a "RECHERCHE AVANCEE" dropdown menu. The main content area is divided into several sections: a left sidebar with "MON PROFIL" and a dropdown menu; a central "ACTUALITÉ" section with two news items; and a right sidebar with "PERSONNALISER MON ESPACE" and a dropdown menu. At the bottom, there are more service tiles for "CERTIGREFFE", "AIDE ET FAQ", and "GAGES SANS".

66025 mises à jour effectuées le 03/06/2013

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Registre du Commerce et des Sociétés

EXTRAIT KBIS | DOCUMENTS OFFICIELS | SURVEILLANCE | SERVICES | FORMALITÉS | ACTIVITE JUDICIAIRE | LES GREFFES | ACTUS & DOSSIERS

Les extraits Kbis en ligne
Recherchez une entreprise et commandez immédiatement les documents officiels

COMMANDER LES EXTRAITS KBIS

RECHERCHER Entreprise (nom, nom + code postal, SIREN, dirigeant) RECHERCHE AVANCEE

DOCUMENTS OFFICIELS & SERVICES ABONNÉS & MEMBRES SE CONNECTER CRÉER UN COMPTE DERNIERS ACHATS MON PANIER

MON PROFIL Sélectionnez PERSONNALISER MON ESPACE

EXTRAIT KBIS
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

ETAT D'ENDETTEMENT
PRIVILEGES & NANTISSEMENTS

ACTES ET STATUTS

COMPTES ANNUELS

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

ACTUALITÉ

Tout savoir sur l'entreprise
Dans son nouveau site, Infogreffe a conçu une rubrique « Dossiers thématiques » dans laquelle une série de dossiers informatifs, fiables et
> En savoir plus

Prix des Masters 2 du Conseil national des greffiers
Le Conseil national des greffiers des Tribunaux de commerce lance une nouvelle édition du Prix des Masters 2.
> En savoir plus

FORMALITÉS AU REGISTRE DU COMMERCE
Tout savoir pour immatriculer, modifier ou encore radier, votre entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés. Découvrez également nos formalités en ligne.

SURVEILLANCE
Mettre une entreprise sous surveillance. Placer une veille pour surveiller toutes les entreprises de votre choix et être alerté des nouvelles informations publiées.

INJONCTION DE PAYER
Informations et procédures en ligne pour effectuer une requête en injonction de payer (recouvrement de créances).

GUIDE DES FORMALITÉS
Accédez à notre guide en ligne. Toutes les formalités à effectuer au greffe du Tribunal de commerce sont détaillées : marche à suivre, procédures, documents et actes, formulaires...

CERTIGREFFE AIDE ET FAQ GAGES SANS

Focus sur le DESSIN OU MODELE : Les créations ornementales ...

Le dessin ou modèle

■ Le dessin ou modèle a vocation à protéger l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit, caractérisée par ses lignes, ses contours, ses couleurs, sa forme, sa texture ou ses matériaux. (art L.511-1 cpi)

Il s'agit donc d'une protection de « l'esthétique », **excluant** toute protection du « fonctionnel »

■ Le dépôt d'un dessin ou modèle permet de **bénéficier de la double protection** du droit de la Propriété Industrielle, et du droit d'auteur (qui né dès la création d'une œuvre originale)

■ Les avantages du dépôt d'un dessin & modèle outre le droit d'auteur

- DM confère une **date certaine** à une création

- Son titulaire aura une **présomption de propriété** sur le dessin ou modèle.

- Le dépôt d'un D&M présente un avantage dans la perspective d'une **extension de la protection à l'étranger**

Le Dessin ou Modèle

La nouveauté

aucun DM identique divulgué antérieurement

Le caractère propre

Suscite chez l'observateur averti une impression visuelle d'ensemble différente de celle suscitée par toute création divulguée antérieurement

- Notion d'observateur averti

Exemples D&M

Numéro d'enregistrement : 090431

Objet : Bouteille Nombre de reproductions : 4 •

Date de dépôt : 2009-01-30 •

Déposant :

JOKER , Société par Actions Simplifiée

146 rue de la Grosne 71000 MACON



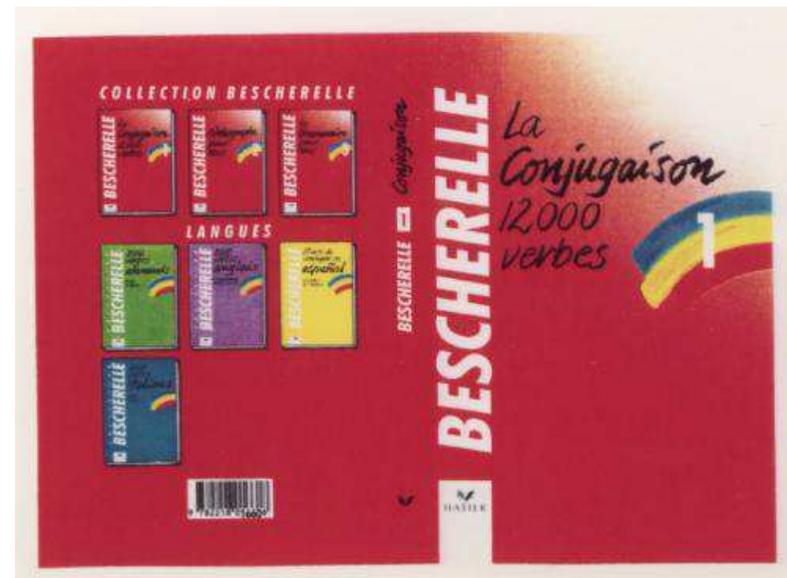
Numéro d'enregistrement : 930971 - 001

Objet : COUVERTURES DE LIVRE No1

Nombre de reproductions : 1

Date de dépôt : 1993-02-23

Déposant : HATIER SA LES EDITIONS



Combien ça coûte ?

L'obtention de droits de propriété industrielle se fait en contrepartie de taxes

- marque française : 225,00 € (edépôt 200 €) = 3 classes
- dessins et modèles français : 38 euros de redevance de base + 22 euros par reproduction en NB et/ou 45 euros en couleurs
Ex : 60,00 € = 1 représentation NB
- brevet français : 556,00 € (278 € taxe réduite)

L'extension de la protection à l'étranger a un coût plus élevé

Il est souvent indispensable de se faire accompagner par un spécialiste de la propriété industrielle

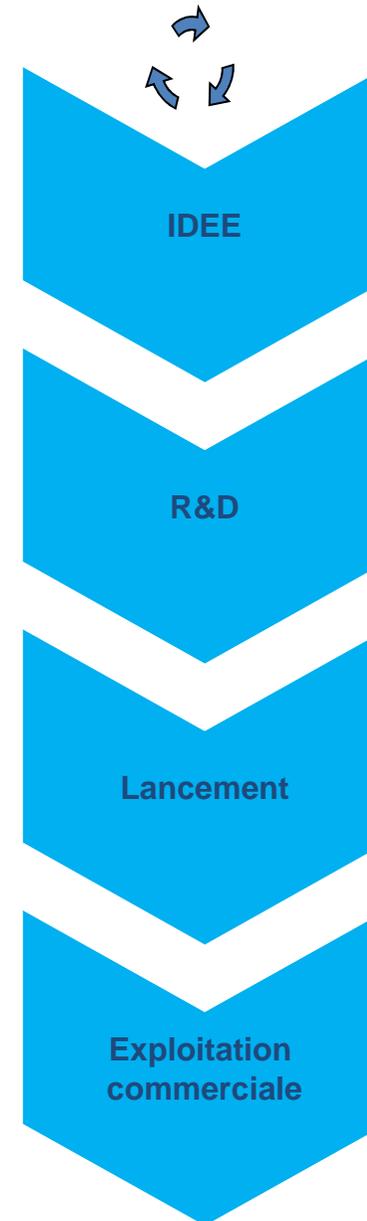
Entreprendre une démarche de protection de ses droits de PI ne peut donc se faire que dans une logique de retour sur investissement

Conclusion - récapitulatif

	Marque	Brevet	Dessin ou modèle	Droit d'auteur
Objet de la protection	Signe distinctif	Innovation technique	Création ornementale	« Oeuvre de l'esprit »
Fait générateur	Dépôt et enregistrement	Dépôt et délivrance	Dépôt et enregistrement	Création
Conditions de protection	Distinctivité, licéité, disponibilité	Nouveauté et activité inventive, application industrielle	Nouveauté et caractère propre	Originalité
Durée de la protection	10 ans (renouvelable)	20 ans (annuités)	25 ans max par tranche de 5 ans	Vie de l'auteur + 70 ans*
Titulaire des droits	Déposant	Déposant	Déposant	Auteur

* Droits patrimoniaux (droit moral : perpétuel)

La Propriété Industrielle et le cycle de l'innovation





N° 1 : Mon idée est-elle bien originale ou nouvelle ?

☞ Rechercher des solutions existantes :

- Inclure les bases de données PI comme ressources d'informations

- Intérêts :

Détecter les idées identiques ou similaires

Ne pas réinventer ce qui existe et vérifier si certaines voies ne sont pas « improductives »

Faire mieux ou trouver des inspirations d'axes de développements possibles

BREVETABILITE



N°2 : Éviter d'être contrefacteur

☞ Toujours vérifier avant le lancement d'un projet que la voie envisagée est libre

Eviter de se retrouver en position de contrefacteur présumé de droits antérieurs

L'absence de vérification peut conduire à des risques financiers et juridiques

LIBERTE D'EXPLOITATION

Le fascicule brevet est un document très structuré

Les parties d'un brevet :

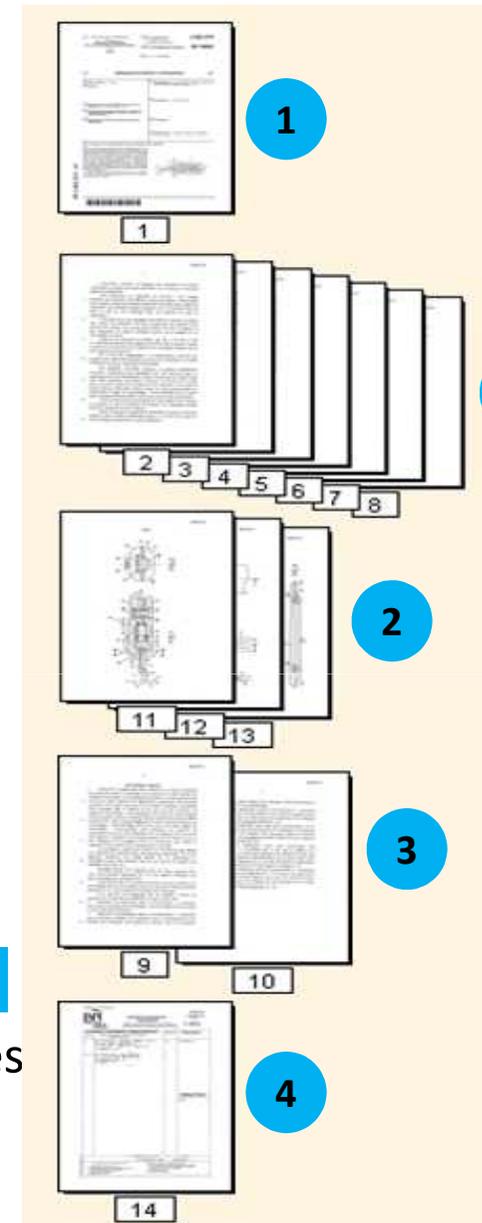
1- Page bibliographique

2- Description de l'invention et les figures

3- Les Revendications → **LIBERTE D'EXPLOITATION**

4- Le Rapport de Recherche (indiquant d'autres documents traitant du même sujet)

BREVETABILITE



⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

⑪ N° de publication : **3 028 150**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

⑰ N° d'enregistrement national : **14 60709**

⑤① Int Cl⁸ : **A 45 C 5/06 (2016.01), A 45 C 5/14**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 06.11.14.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 13.05.16 Bulletin 16/19.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *DELSEY Société anonyme — FR.*

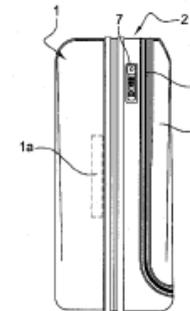
⑦② Inventeur(s) : *JACOBSEN EBBE.*

⑦③ Titulaire(s) : *DELSEY Société anonyme.*

⑦④ Mandataire(s) : *IPSIDE-SCHMIT CHRETIEN.*

⑤④ **BAGAGE SENSIBLEMENT RIGIDE ET SON PROCEDE DE FABRICATION.**

⑤⑦ Un bagage sensiblement rigide est assemblé à partir
d'une première coque (1) et d'une deuxième coque (2) sen-
siblement rigides. La première coque (1) sensiblement ri-
gide et la deuxième coque (2) sensiblement rigide sont
reliées de manière permanente. La deuxième coque (2) est
découpée pour constituer un couvercle (3) s'étendant vers
l'avant du bagage, de manière à ne pas intersecter la sur-
face inférieure du bagage.



FR 3 028 150 - A1



« **Bagage sensiblement rigide et son procédé de fabrication** »

L'invention est relative à un bagage sensiblement rigide assemblé à partir d'une première coque sensiblement rigide et d'une deuxième coque sensiblement rigide.

L'invention est également relative à un procédé de fabrication de bagage sensiblement rigide assemblé à partir d'une première coque sensiblement rigide et d'une deuxième coque sensiblement rigide.

L'invention est particulièrement utile dans son application à la fabrication de bagages à roulettes et à poignée télescopique.

Le document EP 2 730 190 A1 décrit un bagage avec deux coques de profondeur variable. Le type de bagage connu du document EP 2 730 190 A1 est un bagage à roulettes et à poignée télescopique. Une ligne de séparation est formée entre les deux coques, pour permettre l'ouverture du bagage. Cette ligne de séparation correspond à une fermeture à glissière permettant l'ouverture des deux coques et leur fermeture après remplissage du bagage. Une première coque porte la poignée télescopique et les roulettes arrière du bagage, tandis que la deuxième coque porte les deux roulettes avant du bagage.

Ce type de bagage connu du document EP 2 730 190 A1 présente cependant des inconvénients pour l'utilisateur. Du fait que les deux coques sont sensiblement de même capacité, le volume de la valise est séparé en deux et le poids du contenu est également affecté pour moitié à chaque coque du bagage. Lors de l'ouverture de ce bagage rigide, l'utilisateur doit déplacer la coque d'ouverture, généralement la deuxième coque, et doit ainsi manipuler un poids important, ce poids étant encore augmenté par les roulettes avant du bagage. Du fait que la ligne de séparation entre les deux coques passe sur le fond à travers le plancher du bagage, les roulettes ne disposent pas d'une surface ou d'une base d'appui uniforme nécessaire pour permettre un bon roulage du bagage. Du fait que le contenu de ce bagage déborde éventuellement sur la ligne de séparation, l'utilisateur peut avoir du mal à refermer le couvercle en cas de dépassement du contenu. En outre, lors de l'ouverture, des objets

Revendications

1. Bagage sensiblement rigide assemblé à partir d'une première coque sensiblement rigide et d'une deuxième coque sensiblement rigide, caractérisé en combinaison par le fait que la première coque (1) sensiblement rigide et la deuxième coque (2) sensiblement rigide sont reliées de manière permanente et par le fait que la deuxième coque (2) est découpée pour constituer un couvercle (3) présentant un contour courbe s'étendant vers l'avant du bagage, de manière à ne pas intersecter la surface inférieure du bagage.

2. Bagage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la première coque (1) sensiblement rigide et la deuxième coque (2) sensiblement rigide sont reliées de manière permanente par une fermeture à glissière (6).

3. Bagage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la fermeture à glissière reliant de manière permanente les deux coques (1, 2) sensiblement rigides est une fermeture (6) extensible.

4. Bagage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le couvercle (3) est articulé sur la deuxième coque (2) par une fermeture à glissière (4).

5. Bagage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la première coque (1) reçoit des roulettes arrière et une poignée télescopique.

6. Bagage selon la revendication 5, caractérisé par le fait que la deuxième coque (2) reçoit des roulettes sur une partie fixe reliée à la première coque de manière permanente.

7. Bagage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la première coque (1) sensiblement rigide et la deuxième coque (2) sensiblement rigide sont des coques thermoformées.

8. Bagage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le contour courbe de l'ouverture correspondant au couvercle (3) s'étend sur le haut, sur les côtés et, en partie inférieure, sur l'avant de la deuxième coque (2) du bagage.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1460709 FA 802719**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3028150



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
nationalFA 802719
FR 1460709établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2004/065519 A1 (MORSZECK DIETER [DE]) 8 avril 2004 (2004-04-08) * alinéas [0006] - [0033]; figures 1-4 *	1-3,7-11	A45C5/06 A45C5/14
X	EP 0 367 863 A1 (SCHNEIDER GUNTER) 16 mai 1990 (1990-05-16) * colonne 1, ligne 27 - colonne 3, ligne 35; figures 1-3 *	1,5-11	
X	WO 2013/142984 A1 (HEYS INTERNAT LTD [CA]) 3 octobre 2013 (2013-10-03) * alinéas [0010] - [0039], [0051] - [0065]; figures 1-10,13-16 *	1-8	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)			
A45C			
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
16 juillet 2015		Ionescu, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intermédiaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 16-07-2015
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004065519 A1	08-04-2004	BR 0116896 A CN 1489444 A EP 1359820 A1 JP 4232953 B2 JP 2004520135 A US 2004065519 A1 WO 02065869 A1	15-06-2004 14-04-2004 12-11-2003 04-03-2009 08-07-2004 08-04-2004 29-08-2002
EP 0367863 A1	16-05-1990	AUCUN	
WO 2013142984 A1	03-10-2013	AU 2013204230 A1 CA 2785061 A1 CN 103355904 A EP 2685863 A1 US 2014353104 A1 WO 2013142984 A1	17-10-2013 16-10-2012 23-10-2013 22-01-2014 04-12-2014 03-10-2013

EPO FORM P0485

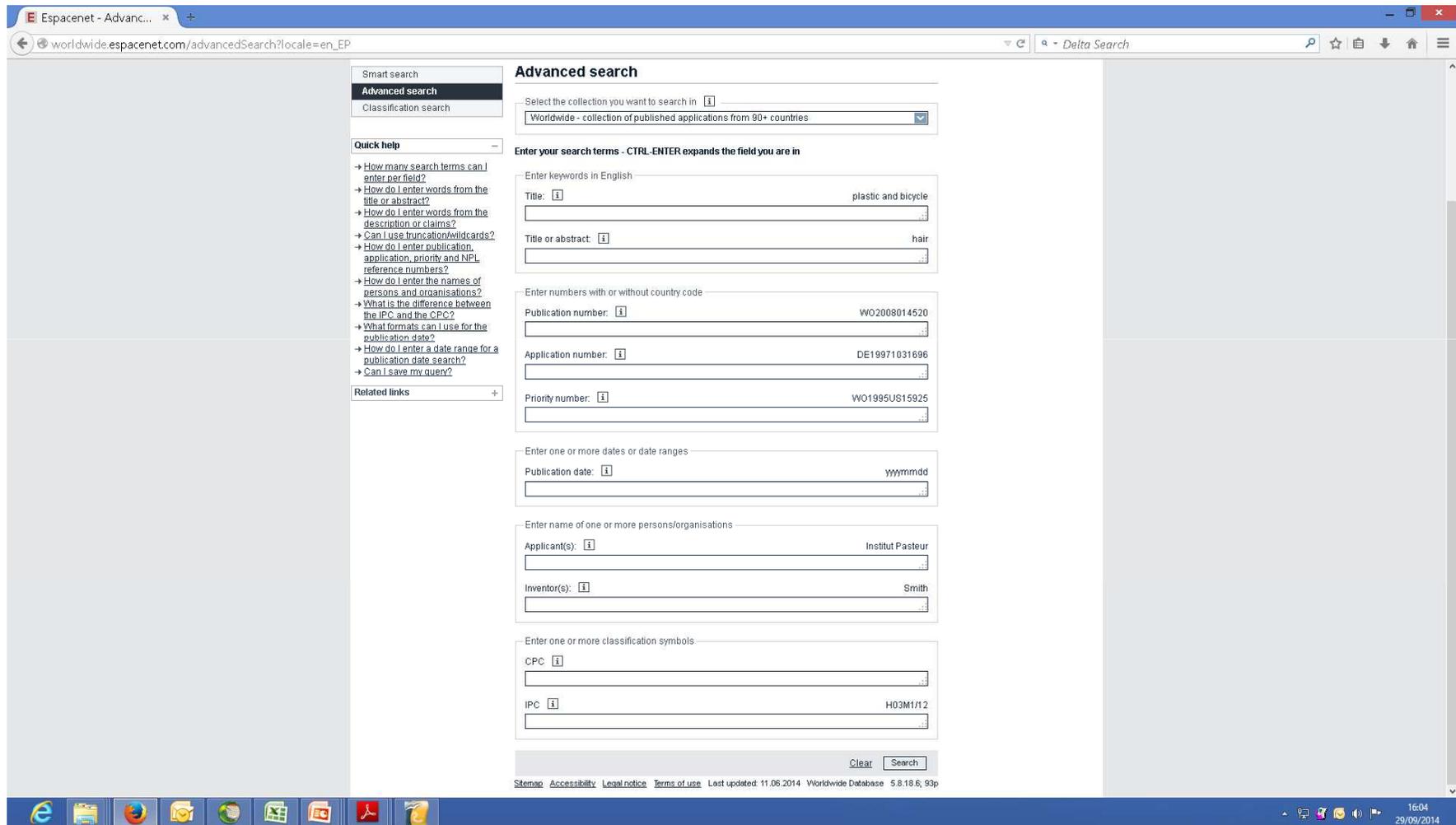
Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/B2



Présentation de la base de données Brevets

www.espacenet.com

Bases de recherche : <http://worldwide.espacenet.com/>



Smart search
Advanced search
Classification search

Quick help
→ How many search terms can I enter per field?
→ How do I enter words from the title or abstract?
→ How do I enter words from the description or claims?
→ Can I use truncation/wildcards?
→ How do I enter publication, application, priority and NPL reference numbers?
→ How do I enter the names of persons and organisations?
→ What is the difference between the IPC and the CPC?
→ What formats can I use for the publication date?
→ How do I enter a date range for a publication date search?
→ Can I save my query?

Related links +

Advanced search

Select the collection you want to search in

Enter your search terms - CTRL-ENTER expands the field you are in

Enter keywords in English

Title:

Title or abstract:

Enter numbers with or without country code

Publication number:

Application number:

Priority number:

Enter one or more dates or date ranges

Publication date:

Enter name of one or more persons/organisations

Applicant(s):

Inventor(s):

Enter one or more classification symbols

CPC

IPC

Clear Search

Sitemap Accessibility Legal notice Terms of use Last updated: 11.06.2014 Worldwide Database 5.8.18.6; 93p

16:04
29/09/2014

<http://fr.espacenet.com>

Accueil - Windows Internet Explorer

http://fr.espacenet.com/

Comptes client Google perso

Accueil

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Espacenet
Recherche sur les brevets

Français
Contact
Changer le pays

« A propos d'Espacenet Services en ligne de l'OEB

Rechercher Liste de résultats Ma liste de brevets (0) Historique des requêtes Paramètres Aide

SmartSearch/Accueil
Recherche rapide
Recherche avancée
Recherche par N°
Recherche dans la Classification

Announces maintenance
Maintenance le vendredi 20 juillet 2012
Pour raison de maintenance, ce service sera interrompu le vendredi 20 juillet, de 16H à 20H. Veuillez-nous excuser pour la gêne occasionnée. → plus ...

Informations
Mises à jour base Worldwide
Mises à jour base FR-espacenet

FR Esp@cenet : Recherche sur les brevets

SmartSearch

SmartSearch: Exemple : Essilor 2011 lentille?

Bienvenue sur la nouvelle version du service FR Espacenet

Sa présentation a évolué pour vous offrir une meilleure navigation et être en cohérence avec le service Espacenet Worldwide de l'OEB. Pour connaître les nouvelles fonctionnalités, cliquez à gauche sur la Rubrique "Informations".

FR Esp@cenet vous donne accès au réseau européen de bases de données brevets Esp@cenet. Vous pouvez :

- effectuer une 1ère recherche en français sur **la base FR-Esp@cenet** gérée par l'INPI et contenant 5 millions de demandes françaises, européennes et internationales PCT de brevets publiées depuis 1978, puis
- étendre votre recherche, en anglais, sur **la base mondiale Worldwide**, gérée par l'Office européen des brevets (OEB) et contenant plus de 70 millions de brevets issus de 90 pays.

En complément, l'INPI propose sur son site www.inpi.fr, l'accès à la base de données [Statut des brevets](#), permettant de suivre les événements liés à la vie d'un brevet français ou européen délivré, désignant la France.

Pour aller plus loin dans vos recherches, nous vous recommandons de faire appel aux services d'un expert en information Propriété industrielle.

Contenu de la base FR-esp@cenet

[Conditions générales d'utilisation](#)
[Mentions légales](#)

Recherche avancée

1. Base de données

Base FR-esp@cenet= FR + EP + WO, en français

Choisissez: Worldwide

2. Critères de recherche

Entrez vos mots-clés en français

Mots-clés dans le titre: plastic and bicycle

Mots-clés dans le titre ou l'abrégié: hair

N° de publication: WO2008014520

N° de demande: DE19971031696

N° de priorité: WO1995US15925

Date de pub: yyvvmmdd

Demands: promiles or decathlon

Inventeur(s): Smith

Classification européenne (ECLA): F03G7/10

Classification internationale des brevets (CIB): H03M1/12

RECHERCHER EFFACER

inpi Institut National de la Propriété Industrielle

Espacenet Patent search

Français Contact Change country

About Espacenet Other EPO online services

Rechercher Result list Ma liste de brevets (4) Settings Help

Rechercher

SmartSearch Recherche rapide Recherche avancée Recherche par N° Recherche dans la Classification

Aide rapide

LISTE DES RESULTATS

Approximativement 567 résultats ont été trouvés dans la base de données Worldwide pour: Seuls les 500 premiers résultats sont affichés.

Les résultats sont triés par date de mise à jour dans la base de données

Inventeur	Demandeur	CE	CIB	Publication	Date de priorité
1. SPORTS SHIRT, PARTICULARLY RUGBY SHIRT, COMPRISING SHOULDER PROTECTION ELEMENTS					
★ Inventeur : SANCHEZ CORALIE (FR)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE A41D13/00R A41D13/015 (+1)	CIB A41D13/00 A41D13/015 A41D13/05	Publication : WO2011051599 (A1) 2011-05-05	Date de priorité : 2009-10-30
2. MOCHILA QUE SE PODRA CAMBIAR A UNA POSICION DELANTERA.					
★ Inventeur : PAREL CLEMENT LAFoux ANTOINE (+1)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE	CIB A45F3/04	Publication : ES2357924 (A1) 2011-05-04	Date de priorité : 2008-12-15
3. DEVICE FOR SECURING A FOOTWEAR TO A SLIDING BOARD					
★ Inventeur : LANEZ RAPHAEL (FR) SOUILLARD ALEXANDRE (FR)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE A63C9/00R	CIB A63C9/00	Publication : ES2357338 (T3) 2011-04-25	Date de priorité : 2008-08-17
4. Construction of a rucksack					
★ Inventeur : GUILLOIN ALEXANDRE (FR) POUCHARD JEREMY (FR)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE A45F3/04	CIB A45C13/00 A45C13/02 A45C3/00	Publication : FR2951056 (A1) 2011-04-15	Date de priorité : 2009-10-08
5. Swim fin					
★ Inventeur : SEYNHAVE JEAN MARC (FR) GUILLOT FREDERIC (FR)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE A63B3/11	CIB A63B3/11	Publication : AT502684 (T) 2011-04-15	Date de priorité : 2008-01-31
6. Bremssystem für Rollerskates					
★ Inventeur : QUENDEZ NICOLAS (FR)	Demandeur : DECATHLON SA (FR)	CE A63C17/06 A63C17/14R	CIB A63C17/06 A63C17/14	Publication : ES2356801 (T3) 2011-04-13	Date de priorité : 2008-02-12

Recherche par nom de déposant ou inventeur



Espacenet
Patent search

Français
Contact
Change country ▾

« About Espacenet Other EPO online services ▾

Rechercher Result list **★ Ma liste de brevets (4)** Settings Help

Rechercher → NO20072968 (A) → FR2877966 (A1)

FR 2877966 (A1)

Données bibliographiques

Description

Revendications

Mosaïque

Document original

Situation juridique INPADOC

Données bibliographiques: FR 2877966 (A1)

★ Dans ma liste de brevets → Report data error Imprimer

SELF-DEPLOYABLE TENT COMPRISING AN INTERNAL CHAMBER

Page bookmark [FR 2877966 \(A1\) - SELF-DEPLOYABLE TENT COMPRISING AN INTERNAL CHAMBER](#)

Date de pub : 2006-05-19

Inventeur(s) : METTAVANT BENJAMIN ±

Demandeur(s) : **PROMILES** SA [FR] ±

Classification :
- internationale: **E04H15/40**
- européenne: **E04H15/16; E04H15/40; E04H15/56**

N° de demande : FR20040012210 20041117

N°(s) de priorité : FR20040012210 20041117

[Voir la famille de brevets INPADOC](#)

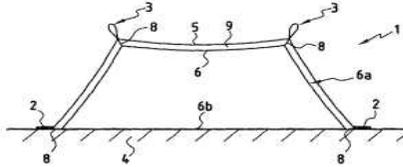
[Voir les documents citants](#)

Également publié en tant que :
→ FR 2877966 (B1)
→ WO 2006045906 (A1)
→ ZA 200701668 (A)
→ US 2006272695 (A1)
→ US 2008190473 (A1)
→ plus

Documents cités : → US5337772 (A) → US5137044 (A) → US3970096 (A) → US5421355 (A) → Tout visualiser

Abrégé non disponible pour FR 2877966 (A1)
Abrégé du document correspondant : WO 2006045906 (A1)
[Traduire ce texte](#)

The inventive self-deployable tent comprises an arched structure consisting of a base loop (2), at least one top loop (3) and a roof skin (5) connected to said base (2) and top (3) loops. Said tent also comprises an internal chamber (6) which is disposed under the roof skin (5) and provided with a top part (6a) connected to the top loop (3) by flexible spreader means (8) and a bottom part (6b) connected to the base loop (2). In a unfolded position of the tent, the tension of the roof skin (5) and the internal chamber (6) is selected such that they are remote from each other by said spreader means (8).



Documents de la famille Inpadoc (au moins une priorité commune)

Documents de la famille dont le texte Pdf est disponible

Texte du document original en Pdf

La Classification Internationale des Brevets : C.I.B

Un outil efficace

La base de données mondiale Espacenet de l'OEB est l'une des plus grandes collections d'informations techniques au monde. Pour faciliter les recherches, les demandes de brevet sont classées par domaines techniques.

Avantage : permet de s'affranchir

- des mots clés pour la recherche, donc de la langue de rédaction
- de la terminologie employée par le rédacteur du brevet et/ou le traducteur



<http://www.european-patent-office.org/wbt/pi-tour/tour.php>



OMPI SERVICES Ce site est la publication internet de la CIB à partir de la version 2011.01.
Voir les principales évolutions associées à cette version

English

Recherche

Contactez-nous | Accessibilité | Site map

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Page d'accueil CIB - Aide

Version: 2011.01

Symbole courant: []

Langue: Français

Mode vue: complète

Recherche: Termes, Renvois croisés, Floue (TACSY)

Assistance: Catégorisation de texte (IPCCAT)

Nombre d'entrées affichées: 500

Section	Description
A	SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE
B	SECTION B — TECHNIQUES INDUSTRIELLES; TRANSPORTS
C	SECTION C — CHIMIE; MÉTALLURGIE
D	SECTION D — TEXTILES; PAPIER
E	SECTION E — CONSTRUCTIONS FIXES
F	SECTION F — MÉCANIQUE; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE
G	SECTION G — PHYSIQUE
H	SECTION H — ÉLECTRICITÉ

**Domaines
Techniques
couverts par 8
Sections**

A propos de Quitter



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Vers le haut Glossaire

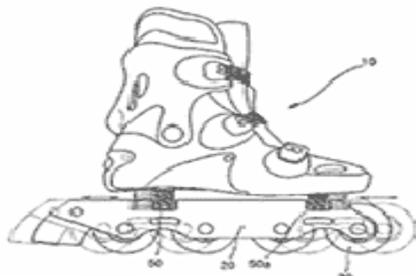
Cours interactif

La classification

Les autres subdivisions

La CIB a une structure méthodique et hiérarchique illustrée par l'exemple suivant présentant la classification de rollers.

- Les huit sections sont subdivisées en **classes**.
 - Exemple : **A63** Sports ; Jeux ; Distractions
- Le niveau suivant représente la **sous-classe**.
 - Exemple : **A63C** Patins ; Skis ; Patins à roulettes ; ...
- En dessous, le domaine se ramifie encore en **groupes**.
 - Exemple : **A63C17** Patins à roulettes ; Planches à roulettes
- Enfin, la division en **sous-groupes** constitue le niveau de subdivision le plus précis :
 - Exemple : **A63C17/04** avec des roulettes disposées autrement qu'en deux paires



B67B7	B67B7	B67B7	B67B7	B67B7
				
« Bottle opener »	« Method of opening a bottle »	« Cork remover »	« Cork lifter »	« Lift arrangement »

B67B7	B66C23
	

<http://www.european-patent-office.org/wbt/pi-tour/tour.php>

Exemples de recherches

sur **esp@cenet**

Cas du casque pliable

1^{ère} étape: Trouver des brevets similaires à la problématique posée

 Pour cela:

- * identifier les aspects les plus pertinents de l'invention,
- * les caractéristiques techniques essentielles ;
- * et pour chacune définir des synonymes possibles en français ou anglais

Ex: casque, protection, tête : helmet*, protection, head...
modulable, repliable, pliable: modul*, fold* , collapsible...*



Combinaison de mots clés

http://fr.espacenet.com/advancedSearch?locale=fr_FR

- SmartSearch/Accueil
- Recherche rapide
- Recherche avancée**
- Recherche par N°
- Recherche dans la Classification

Aide rapide —

- [Combien de termes puis-je entrer dans chaque champ ?](#)
- [Comment rechercher sur une combinaison de mots ?](#)
- [How do I enter words from the description or claims?](#)
- [Comment utiliser des troncatures ?](#)
- [Comment entrer un N° de publication, de demande ou de priorité ?](#)
- [How do I enter the names of persons and organisations?](#)
- [Quelle est la différence entre les Classifications CIB et ECLA ?](#)
- [Quels formats de date utiliser ?](#)
- [Quel format dois-je utiliser pour une recherche sur une période ?](#)
- [Can I save my query?](#)

Recherche avancée

1. Base de données

Sélectionnez la base dans laquelle vous souhaitez effectuer vos recherches **i**

FR - espacenet - esp@cenet : Demandes françaises + européennes + PCT publiées depuis 1978

2. Critères de recherche

Entrez vos mots-clés en français sur la base FR-espacenet, en anglais sur la base Worldwide.

Mots-clés dans le titre : **i** éolienne?

Mots-clés dans le titre ou l'abrégié : **i** catalyseur AND échappement AND moteur

N° de publication : **i** FR2824499 EP0950001 WO2007070883

N° de demande : **i** FR20030002200

N° de priorité : **i** GB20050024363

Date de pub : **i** 2010 201007 20100723

Demandeur(s) : **i** Air Liquide

Inventeur(s) : **i** Claude Dumont

IPC **i** H02M7 H03K17/687

Effacer

RECHERCHER



Résultats différents selon les mots clés retenus

LISTE DES RESULTATS

Approximativement 306 résultats ont été trouvés dans la base de données FR pour : casque* (pliable or modul*) dans le titre ou l'abrégié
Critères de tri : [Date de chargement](#) [Date de priorité](#) [Inventeur](#) [Demandeur](#)

1 **SYSTEME OPTIQUE DE SUIVI DE MOUVEMENTS OCULAIRES ET DISPOSITIF SUPPORT ASSOCIE** dans ma liste de brevets

Inventeur : BERNERT FREDERIC [FR]; KINKINGNEHUN SERGE [FR] (+1)
Demandeur : E YE BRAIN [FR]
CE
Publication : FR2958528 (A1) - 2011-10-14
CIB : A61B3/113; G02B27/00; G06F3/04
Date de priorité : 2010-04-09

2 **CASQUE ACOUSTIQUE** dans ma liste de brevets

Inventeur : CAVELIER JEAN FRANCOIS; MITTE MONIQUE (+1)
Demandeur : ELNO SOC NOUVELLE
CE
Publication : FR2922075 (A1) - 2009-04-10; FR2922075 (B1) - 2011-07-22
CIB : A42B3/00; A62B17/00; F41H1/00
Date de priorité : 2007-10-09

LISTE DES RESULTATS
24 résultats trouvés dans la base de données FR pour : casque pliable dans le titre ou l'abrégié
Critères de tri : [Date de chargement](#) [Date de priorité](#) [Inventeur](#) [Demandeur](#)

3 **CASQUE DE PROTECTION PLIABLE** dans ma liste de brevets

Inventeur : ARROUART PHILIPPE [FR]
Demandeur : ARROUART PHILIPPE [FR]
CE
Publication : FR2948540 (A1) - 2011-02-04
CIB : A42B3/32
Date de priorité : 2009-07-29

1 **CASQUE DE PROTECTION PLIABLE** dans ma liste de brevets

Inventeur : ARROUART PHILIPPE [FR]
Demandeur : ARROUART PHILIPPE [FR]
CE
Publication : FR2948540 (A1) - 2011-02-04
CIB : A42B3/32
Date de priorité : 2009-07-29

4 **PERFECTIONNEMENT POUR MODULE DE REMBOURRAGE AMOVIBLE POUR CASQUE DE PROTECTION ET CASQUE EQUIPE D'UN TEL MODULE.** dans ma liste de brevets

Inventeur : BINET MARC HERVE
Demandeur : SKIMETER SARL [FR]
CE
Publication : FR2918849 (A1) - 2009-01-23; FR2918849 (B1) - 2009-12-04
CIB : A42B3/12
Date de priorité : 2007-07-16

2 **CASQUE PLIABLE** dans ma liste de brevets

Inventeur : AUSSET GUILLAUME; CHAUVIN ALEXIS (+6)
Demandeur : AUSSET GUILLAUME [FR]; CHAUVIN ALEXIS [FR] (+6)
CE
Publication : FR2915852 (A1) - 2008-11-14; FR2915852 (B1) - 2009-06-12
CIB : A42B3/04
Date de priorité : 2007-05-10

5 **CASQUE PLIABLE** dans ma liste de brevets

Inventeur : AUSSET GUILLAUME; CHAUVIN ALEXIS (+6)
Demandeur : AUSSET GUILLAUME [FR] (+6)
CE
Publication : FR2915852 (A1) - 2008-11-14; FR2915852 (B1) - 2009-06-12
CIB : A42B3/04
Date de priorité : 2007-05-10

3 **CASQUE DE PROTECTION PLIABLE** dans ma liste de brevets

Inventeur : JOUBERT DES OUCHES PASCAL; LOURY PAUL
Demandeur : PJDO SOC PAR ACTIONS SIMPLIFIE [FR]
CE
Publication : FR2894784 (A1) - 2007-06-22; FR2894784 (B1) - 2008-07-18
CIB : A42B3/04; A42B3/32; A42B3/04; (+1)
Date de priorité : 2005-12-15

6 **SYSTEME DE VISUALISATION DE CASQUE A MODULES OPTIQUES INTERCHANGEABLES** dans ma liste de brevets

Inventeur : BAUDON JOEL; GERBE JEAN PIERRE
Demandeur : THALES SA [FR]

4 **SAC A DOS POUR CASQUE MOTOCYCLISTE** dans ma liste de brevets

Inventeur : BROQUET ANNE JOSETTE [FR]

2^{ème} Étape: Utiliser les codes de la classification internationale des brevets (CIB) mis en évidence à partir du panel de brevets pertinents afin de reformuler et compléter la recherche

Reformuler votre recherche → Résultats → FR2948540 (A1)

FR2948540	CPC - A42B3/322	3540 (A1) — 2011-02-04
Données		aler une erreur
Descript	HUMAN NECESSITIES A	Imprimer
Revend	Personal or domestic articles	
Mosaïqu	HEADWEAR A42	
Docum	HATS; HEAD COVERINGS A42B	
Docum	Helmets; Helmet covers; A42B3/00	DABLE PROTECTIVE HELMET
Docum	Collapsible helmets; Helmets made of separable parts ; A42B3/32	[R] ±
Situati	Collapsible helmets A42B3/322	[R] ±
Famille	Show representative examples of 1st page classes	3/32

Aide rapide

- Que signifient les codes A1, A2, A3, B, ... etc placés après un N° de publication ?
- Quelle information obtenir par le lien "Voir le Statut du brevet" ?
- Pourquoi certains onglets sont-ils désactivés ?
- A quoi correspond la liste de documents avec l'en-tête "Également publié en tant que" ?
- Pourquoi s'affiche parfois l'abrégé d'un document correspondant ?

- cooperative: A42B3/322

N° de demande : FR20090055303 20090729

N°(s) de priorité : FR20090055303 20090729

Également publié en tant que : [WO2011012426 \(A1\)](#) [US2012216338 \(A1\)](#) [KR20120043763 \(A\)](#) [EP2459022 \(A1\)](#) [CN102595947 \(A\)](#)
→ plus

Abrégé non disponible pour FR2948540 (A1)
Abrégé du document correspondant : WO2011012426 (A1)

Traduire ce texte

Anglais powered by EPO and Google

The invention relates to a protective helmet comprising a plurality of segments, at least two of said segments (106, 107) being connected together by way of a sliding connection for sliding purposes, said segments connected by said connection having complementary and approximately parallel indentations and protrusions, characterized in that, for each sliding connection, said protrusions of at least one of the segments are connected together by way of a transverse bar.

Fig. 96

Sitemap Accessibilité Adresse bibliographique Conditions d'utilisation Dernière mise à jour: 19.12.2012 Worldwide Base de données 5.8.4; 93p

Recherche en utilisant le code A42B3/32

LISTE DES RESULTATS

Approximativement 283 résultats ont été trouvés dans la base de données FR pour :

A42B3/32 comme Classification CIB

Critères de tri: [Date de chargement](#) [Date de priorité](#) [Inventeur](#) [Demandeur](#)

1	PERFECTIONNEMENT POUR CASQUE DE PROTECTION	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : GUAY LOUIS	Demandeur : MSA GALLET SA [FR]
	CE	CIB : A42B3/18; A42B3/32
	Publication : FR2876006 (A1) - 2006-04-07	Date de priorité : 2005-02-16
	FR2876006 (B1) - 2007-04-13	
2	EQUIPEMENT DE TETE, NOTAMMENT POUR SAPEUR-POMPIER	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : CARRON GERARD ; CATHERINE ROBERT	Demandeur : MATISEC [FR]
	CE	CIB : A42B3/04; A42B3/12; A42B3/16; (+6)
	Publication : FR2517545 (A1) - 1983-06-10	Date de priorité : 1981-12-03
3	CASQUE DE PROTECTION PLIABLE	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : ARROUART PHILIPPE [FR]	Demandeur : ARROUART PHILIPPE [FR]
	CE	CIB : A42B3/32
	Publication : FR2948540 (A1) - 2011-02-04	Date de priorité : 2009-07-29
4	CASQUE AVEC MOYEN DE PERSONNALISATION PERMETTANT LA VARIATION DU VOLUME INTERIEUR	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : FAVRE FELIX HERVE ; RENAUD GOUD GILLES	Demandeur : SALOMON SA SOC PAR ACTIONS SIM [FR]
	CE	CIB : A42B3/10; A42B3/32; A42C2/00; (+3)
	Publication : FR2930408 (A1) - 2009-10-30	Date de priorité : 2008-04-24
	FR2930408 (B1) - 2011-02-11	
5	ENSEMBLE COMPORTANT UN CASQUE ET UNE LUNETTE DE PROTECTION	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : DUPOUY LAURENT	Demandeur : DUPOUY LAURENT [FR]
	CE	CIB : A42B3/22; A42B3/32; A42B3/18; (+1)
	Publication : FR2927230 (A1) - 2009-08-14	Date de priorité : 2008-02-12
	FR2927230 (B1) - 2010-06-04	
6	ARTICULATION POUR CASQUE DE PROTECTION	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : MORIN CLAUDE	Demandeur : ROOF INTERNAT SARL [FR]
	CE	CIB : A42B3/32; A42B3/32
	Publication : FR2926957 (A1) - 2009-08-07	Date de priorité : 2008-02-06
	FR2926957 (B1) - 2010-04-02	
7	CASQUE DE PROTECTION PLIABLE	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : JOUBERT DES OUCHES PASCAL ; LOURY PAUL	Demandeur : PJDO SOC PAR ACTIONS SIMPLIFIE [FR]
	CE	CIB : A42B3/04; A42B3/32; A42B3/04; (+1)
	Publication : FR2894784 (A1) - 2007-06-22	Date de priorité : 2005-12-15
	FR2894784 (B1) - 2008-07-18	
8	CASQUE DE PROTECTION SEMI-RIGIDE	dans ma liste de brevets <input type="checkbox"/>
	Inventeur : JOUBERT DES OUCHES PASCAL	Demandeur : JOUBERT DES OUCHES PASCAL [FR]

Depuis janvier 2013: CPC (Cooperative Patent Classification)

SmartSearch/Accueil

Recherche avancée

Recherche dans la Classification

Aide rapide

- [What is the Cooperative Patent Classification system?](#)
- [How do I enter classification symbols?](#)
- [What do the different buttons mean?](#)
- [Can I retrieve a classification using keywords?](#)
- [Can I start a new search using the classifications listed?](#)
- [Where can I view the description of a particular CPC class?](#)
- [What is the meaning of the stars in front of the classifications found?](#)
- [What does the text in brackets mean?](#)

Cooperative Patent Classification

Search for Afficher la section | Index **A** | B | C | D | E | F | G | H | Y

« A42B1/00 A42B5/00 »

Symbol	Classification and description	S
<input type="checkbox"/> A	HUMAN NECESSITIES	<input type="checkbox"/>
Personal or domestic articles		
<input type="checkbox"/> A42	HEADWEAR	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B	HATS; HEAD COVERINGS (headbands, head-scarves A41D 20/00 , A41D 23/00)	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> A42B 3/00	Helmets; Helmet covers; { Other protective head coverings } ({ protective garments A41D 13/00 ; hoods for welders A61F 9/06 ; hoods as protection against chemical agents or for use at high altitudes A62B 17/00 ; gas helmets A62B 18/04 ; swimming helmets A63B 33/00 ; { head guards for sporting purposes A63B 71/10 ; defence protection helmets F41H 1/04)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B 3/32	• Collapsible helmets; Helmets made of separable parts (A42B 3/04 takes precedence){Helmets with movable parts, e.g. adjustable};	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B 3/322	•• {Collapsible helmets}	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B 3/324	•• {Adjustable helmets}	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B 3/326	•• {Helmets with movable or separable chin or jaw guard}	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> A42B 3/328	•• { with means to facilitate removal, e.g. after an accident}	<input type="checkbox"/>

Selected classifications

/low

Effacer



A42B 3/32

A42B 3/322

- Collapsible helmets; Helmets made of separable parts ([A42B 3/04](#) takes precedence){Helmets with movable parts, e.g. adjustable};
- {Collapsible helmets}

LISTE DES RESULTATS

Tout sélectionner
 Compact
 Exporter (CSV | XLS)
 Télécharger 1ère page (0)
 Imprimer

Approximativement 159 résultats trouvés dans la base de données Worldwide pour :
 A42B3/322/low as the Cooperative Patent Classification

1 ▶

Trier par Ordre de tri

1. FOLDABLE PROTECTIVE HELMET

★	Inventeur :	Demandeur :	CPC: A42B3/322	CIB : A42B3/32	Publication : JP2013500405 (A) 2013-01-07	Date de priorité : 2009-07-29
---	-------------	-------------	-------------------	-------------------	---	----------------------------------

2. COLLAPSIBLE HELMET

★	Inventeur : WOOLF JEFFREY MOSS [GB]	Demandeur : WOOLF JEFFREY MOSS [GB]	CPC: A42B3/322	CIB : A42B3/32	Publication : WO2012049463 (A1) 2012-04-19	Date de priorité : 2010-10-13
---	---	---	-------------------	-------------------	--	----------------------------------

3. Collapsible helmet

★	Inventeur : NEOPHITOU ANDREAS [GB]	Demandeur : NEOPHITOU ANDREAS [GB]	CPC: A42B3/066 A42B3/127 A42B3/322 (+1)	CIB : A42B3/12 A42B3/32	Publication : GB2482866 (A) 2012-02-22	Date de priorité : 2010-08-16
---	--	--	---	-------------------------------	--	----------------------------------

4. PORTABLE HELMET

★	Inventeur : LAPHAM THOMAS [US]	Demandeur :	CPC: A42B3/322	CIB : A42B3/04	Publication : US2010031426 (A1) 2010-02-11	Date de priorité : 2008-08-08
---	--------------------------------------	-------------	-------------------	-------------------	--	----------------------------------

5. Aufblasbarer Schutzhelm

★	Inventeur :	Demandeur : TEINDL CHRISTIAN [DE]	CPC: A42B3/122 A42B3/322 G09F21/02	CIB : A42B3/04 G09F23/00	Publication : DE202008013670 (U1) 2009-01-08	Date de priorité : 2008-10-15
---	-------------	--------------------------------------	---	--------------------------------	--	----------------------------------

6. Foldable protecting helmet for use during e.g. sports activity, has pump situated on part to inflate cushions, absorbing materials provided with envelope and made of viscous polymers, and system including slots on shells to create air inlet

★	Inventeur : NEPLE NELLY YOUJIL YAHYA (+6)	Demandeur : NEPLE NELLY [FR] YOUJIL YAHYA [FR] (+6)	CPC: A42B3/122 A42B3/322	CIB : A42B3/04	Publication : FR2915852 (A1) 2008-11-14 FR2915852 (B1) 2009-06-12	Date de priorité : 2007-05-10
---	---	---	--------------------------------	-------------------	---	----------------------------------

7. HEAD PROTECTION DEVICE

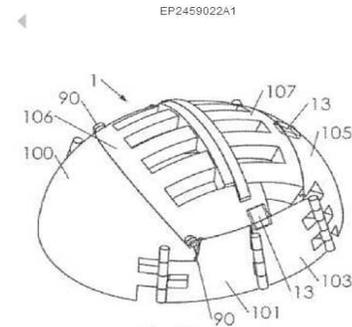
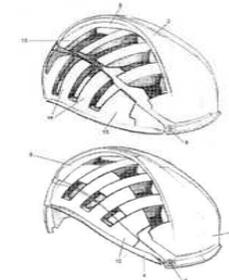
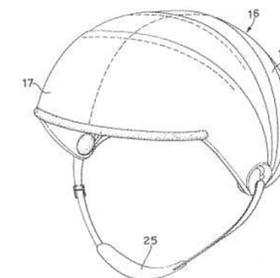


Fig. 96

EP1959774A1



EP0150876A2





N°3 : Prouver l'existence et la date de ses créations

👉 Au fil de l'eau, créer des preuves de ses développements pour pouvoir se prévaloir de la « possession personnelle antérieure »

Outils de TRACABILITE :

Cahiers de laboratoires

Enveloppe Soleau

Huissiers, notaires etc...

IDEE

R&D

Lancement

Exploitation
commerciale

N°4 : Conserver le secret sur la création

👉 Ne pas divulguer pour préserver les possibilités d'appropriation



Un inventeur qui divulgue son invention ne pourra plus la protéger par brevet (la nouveauté est un critère de brevetabilité)

👉 « Organiser » la confidentialité



N°5 : Protéger son innovation

👉 **Préparer et déposer les brevets, marques et dessins et modèles**

La rédaction des textes par le déposant est importante car elle fixe l'étendue des droits du titulaire

👉 **Prévoir le budget PI suffisamment tôt...**



N°6 : Se protéger à l'étranger

N°7 : Valoriser son patrimoine PI

N°8 : Maintenir les titres PI en vigueur

N°9 : Surveiller les marchés

N°10 : Lutter contre la contrefaçon

N°11 : Valider la pertinence des titres PI

Merci pour votre attention !

a.ribeirodias@ipside.com

SOURCE : Elodie VITRAC et Elsa OELHOFFEN - INPI